



NOTE DE SYNTHÈSE N°06

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

RAPPORTEUR : Christian POUSSIN

EXPOSÉ

Le conseil communautaire de Nîmes métropole a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Les communes membres sont invitées à en faire de même.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 95.635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération du conseil communautaire de Nîmes métropole,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1^{er} décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif,
- **D'INDIQUER** que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif sera mis à la disposition du public pendant une durée de 15 jours.